

# RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

## POUR LA 34<sup>e</sup> SESSION DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

4-15 NOVEMBRE 2019

Lors de sa 34<sup>e</sup> session prévue du 4 au 15 novembre 2019, le groupe de travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU chargé de l'Examen périodique universel (EPU) va se réunir pour examiner la situation relative aux droits humains de 14 pays : Angola, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Fidji, Gambie, Iran, Irak, Italie, Kazakhstan, Madagascar, Saint-Marin, Salvador et Slovénie.

L'objectif final de l'EPU est d'améliorer la situation des droits humains sur le terrain. Amnesty International engage donc tous les États membres des Nations unies à adresser aux États examinés des recommandations concrètes et mesurables qui visent à renforcer la protection des droits fondamentaux au niveau national.

Pour la 34<sup>e</sup> session de l'EPU, Amnesty International a préparé des communications concernant dix pays (voir ci-dessous) parmi ceux examinés. Ces rapports exposent les principales préoccupations d'Amnesty International en matière de droits humains dans les pays devant être examinés et proposent des recommandations concernant les actions à prendre par les gouvernements concernés.

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AUX DROITS HUMAINS EXPOSÉES PAR AMNESTY INTERNATIONAL DANS SES COMMUNICATIONS POUR LA 34<sup>e</sup> SESSION DE L'EPU :

**Angola** : [disponible en [anglais](#)]

- Droits à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales
- Droits fonciers
- Discriminations contre les personnes LGBTI
- Impunité pour les violations des droits humains

**Bolivie** : [disponible en [anglais](#) et en [espagnol](#)]

- Protection des personnes qui défendent les droits humains
- Droits des peuples autochtones, notamment leurs droits fonciers
- Criminalisation de l'avortement
- Discriminations contre les personnes LGBTI
- Restrictions des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion

**Bosnie-Herzégovine** : [disponible en [anglais](#)]

- Impunité pour les crimes de guerre, notamment les viols commis pendant le conflit armé de 1992-1995, et absence de réparations aux victimes
- Violations des droits des personnes réfugiées ou migrantes qui arrivent ou qui passent par le pays.

**Égypte** : [disponible en [anglais](#)]

- Restrictions des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique
- Torture et autres formes de mauvais traitements
- Arrestations arbitraires et procès iniques
- Disparitions forcées et exécutions extrajudiciaires
- Conditions de détention extrêmement dures
- Peine de mort
- Discriminations et violences liées au genre
- Violations des droits des personnes migrantes, demandeuses d'asile ou réfugiées
- Impunité pour les graves violations des droits humains

- Absence de coopération avec les mécanismes des Nations unies chargés des droits humains

**Iran** : [disponible en [anglais](#)]

- Répression permanente de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique
- Recours systématique à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements
- Discriminations envers les femmes et les filles
- Discriminations envers les minorités ethniques et religieuses
- Recours persistant à la peine de mort, notamment contre des personnes qui étaient âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés

**Irak** : [disponible en [anglais](#)]

- Administration de la justice, notamment la loi sur la lutte antiterroriste n°13, la loi d'amnistie générale et le projet de loi relative à la cybercriminalité
- Restrictions sur les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique
- Torture et autres formes de mauvais traitements, disparitions forcées et arrestations arbitraires
- Droits des personnes déplacées
- Punitions collectives infligées aux personnes soupçonnées d'appartenance à l'EI
- Violence sexuelle et violence liée au genre
- Procès inéquitables
- Peine de mort

**Italie** : [disponible en [anglais](#)]

- Protection contre la torture et obligation de la police de rendre des comptes
- Violations des droits des personnes réfugiées et migrantes, notamment dans le contexte de coopération avec la Libye pour contrôler les flux migratoires
- Restrictions des activités des personnes qui défendent les droits humains
- Violations persistantes du droit à un logement convenable dont sont l'objet les Roms

**Kazakhstan** : [disponible en [anglais](#)]

- Conditions de détention difficiles dans les établissements pénitentiaires
- Torture et autres formes de mauvais traitements
- Discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- Harcèlement des personnes défendant les droits humains
- Restrictions sur les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique

**Madagascar** : [disponible en [anglais](#)]

- Carences du système judiciaire national
- Recours excessif à la détention provisoire
- Conditions de détention extrêmement dures
- Restrictions aux droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Recours excessif à la force, harcèlement des personnes défendant les droits humains, impunité pour les exécutions extrajudiciaires et criminalisation de l'avortement

**Slovénie** : [disponible en [anglais](#)]

- Restrictions en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- Discriminations persistantes et exclusion sociale de la population rom
- Définition juridique inadéquate du viol
- Mauvais traitement réservé aux personnes migrantes et réfugiées

L'EPU étant maintenant dans son troisième cycle, il est essentiel que chaque examen porte aussi sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations acceptées par les États dans l'examen précédent. Les communications d'Amnesty International comportent toutes une partie sur le suivi des recommandations qui avaient été adressées aux États lors du précédent examen. Cette section est destinée à aider les États à préparer leurs interventions pour la 34<sup>e</sup> session du Groupe de travail de l'EPU.